



Casablanca, le 19 Septembre 2008

AVIS N°177/08
RELATIF A LA PURGE DU CARNET D'ORDRES
À L'OCCASION DE LA DIVISION DES TITRES

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 7 bis,

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 et notamment son article 3.2.6 ;

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE

A l'occasion de la réduction de la valeur nominale des actions formant le capital social de la société **STOKVIS NORD AFRIQUE** de 100 Dirhams à 10 Dirhams, la Bourse de Casablanca procédera à la purge du carnet d'ordres de la valeur précitée le **26 Septembre 2008 avant la pré-ouverture.**

Direction Marchés